



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2026-139

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2026

# Sommaire

## **Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

R32-2026-04-03-00001 - ARRÊTÉ du 3 avril 2026 portant modification (N° 1) à l'arrêté de nomination des membres du conseil départemental de l'Oise au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie (1 page)

**ARRÊTÉ du 3 avril 2026 portant modification (N° 1)  
à l'arrêté de nomination des membres du conseil départemental de l'Oise au sein de l'Union pour le  
Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie**

**La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R.121-5 à R.121-7, D.213-7 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de l'Oise au sein de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les modifications formulées par la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 18 mars 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**2/ En tant que représentants des employeurs, sur désignation**

Sur désignation de la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

Titulaires :

Monsieur Matthieu DUBOURDEAUX (*désigné sur siège vacant*)

**2/ En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation**

Sur désignation de la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Pierre-Yves VANSTAVEL (*désigné sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 3 avril 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale,



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*